

Votre enfant a été admis au Lycée Professionnel Agricole de Chambray-lès-Tours. Son inscription sera validée à réception du dossier d'inscription complété et signé accompagnés des documents dans les délais impartis. Ces informations viennent en complément du Règlement Intérieur disponible sur le site internet, règlement à lire impérativement avant l'entrée en formation.

1. Pension et demi-pension

Une nouvelle tarification sociale pour les élèves est déployée dans les lycées publics de la Région Centre Val de Loire en 2025 en fonction de la composition du foyer et des revenus.

Modalités de détermination de votre tarif à effectuer dès la rentrée scolaire :

- Étape 1 : se connecter à l'ENT avec le compte de l'élève bénéficiaire
- Étape 2 : sélectionner la rubrique "Mon resto&co Tarification"
- Étape 3 : créer son dossier en choisissant "Nouveau dossier" et en remplissant le formulaire
- Étape 4 : renseigner votre situation financière en privilégiant l'utilisation de la base de données fiscales du gouvernement "API impôt particulier"
- Étape 5 : votre tarif est disponible

Tarifs :

Prestations	Ticket élève	Interne 5 jours/4 nuits (tarif pour l'année scolaire)	Interne 4 jours/3 nuits (tarif pour l'année scolaire)
Tranche 1	3,40 €	1436,40 €	1149,12 €
Tranche 2	4,15 €	1668,60 €	1334,88 €
Tranche 3	4,55 €	1807,20 €	1445,76 €
Tranche 4	5,15 €	2012,40 €	1609,92 €

Changement de régime :

Aucun changement de régime ne sera autorisé en cours de trimestre sauf cas de force majeure apprécié par le Proviseur du lycée. Tout trimestre commencé sera dû.

La demande de changement de régime sera faite par le responsable légal (ou pour l'élève majeur lui-même) et par écrit en utilisant le document type « demande de changement de régime en cours d'année » à retirer au secrétariat de la vie scolaire. Cette demande devra parvenir à l'établissement au plus tard deux semaines avant la fin de chaque trimestre pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant (1^{er} trimestre : du 1^{er} septembre au 31 décembre – 2^{ème} trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars – 3^{ème} trimestre : du 1^{er} avril à juillet).

Un seul changement de régime au cours de l'année scolaire sera accepté.

Compte tenu des modifications éventuelles d'emploi du temps des classes dans les jours suivant la rentrée scolaire, les changements de régime seront acceptés sans condition jusqu'au 15 septembre.

2. Modalités de paiement

- Par prélèvement mensuel : (remplir le mandat SEPA et joindre votre RIB). Le prélèvement automatique mensuel est le moyen de paiement privilégié par l'établissement. Le nom du garant sur cette fiche doit être identique au nom du titulaire du compte à débiter.

- A réception de la facture trimestrielle pour les élèves internes ou mensuelle pour les élèves au ticket, paiement :
- par virement bancaire sur le compte de l'établissement (références ci-dessous)

IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0011 457 BIC : TRPUFRP1 Domiciliation : TPTOURS

- par chèque à l'ordre de : Agent comptable de l'EPLFPA Amboise - Chambray

Selon votre situation (élève au ticket ou élève interne), il est obligatoire de compléter le dossier financier et prendre connaissance des modalités de mise en place d'un éventuel échéancier indiquées dans le dossier financier correspondant.

Les familles dont la situation financière nécessite des modalités de règlement particulières pourront prendre contact avec l'agence comptable afin de trouver un compromis : amboise.a-comptable-epl@educagri.fr

3. Bourses

La bourse nationale sur critères sociaux du Ministère de l'Agriculture est destinée à aider et à favoriser la scolarité des élèves inscrits en formation initiale et dont les ressources ont été reconnues insuffisantes. La bourse peut être obtenue en fonction de 2 critères :

- Les ressources de la famille
- Les enfants à charge

Les plafonds de ressource du barème évoluent chaque année. Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Un formulaire de demande peut être retiré au secrétariat Vie Scolaire de l'établissement ou être téléchargé sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

La demande de bourse doit être renouvelée chaque année.

Même si l'élève est majeur, le dossier de demande de bourse devra être impérativement complété par le responsable légal et accompagné de son RIB personnel.

4. Le Fonds Social Régional (FSR) / Le Fonds Social Lycéen (FSL)

Deux aides possibles au sein de l'établissement :

- Mis en place par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, le **FSR** permet d'obtenir une aide sur les frais de restauration et d'hébergement. Les demandes (*formulaire type*) sont à adresser au chef d'établissement pour décision en Commission d'aides en faveur des lycéens. La commission se réunit deux fois par an. Une information aux familles sera transmise via Pronote (novembre et mai).
- Le **FSL** est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les lycéens ou leur famille pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire (achat de fournitures scolaires, de matériel professionnel, voyages d'études, frais d'internat ou de demi-pension, frais de transport). Pour déposer une demande d'aide, le dossier à compléter ainsi que la liste des documents à produire est à retirer auprès de l'établissement d'enseignement fréquenté par l'élève.

5. Frais divers

L'établissement finance des frais annexes qui restent à la charge des familles à hauteur de 40€ facturés au 1^{er} trimestre pour :

- l'assurance « dégâts commis aux biens et matériels du maître de stage » ;
- les photocopies pédagogiques ;
- les fournitures informatiques et celles pour les rapports et dossiers ;
- le livret scolaire ;
- et les frais de correspondance avec la famille.

6. L'Espace Numérique de Travail (ENT) - NET'OCENTRE <https://netocentre.fr>

L'espace numérique de travail Net'OCentre est un ensemble d'outils en ligne, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative (parents, élèves, personnels) par l'établissement scolaire. Parmi ses services, les parents ont accès aux informations essentielles liées à la scolarité du jeune (résultats scolaires, absences, retards, discipline grâce à l'outil PRONOTE) et également à des services de communication (agenda, messagerie, discussion). Cet espace personnalisé et sécurisé de travail est accessible à toute la communauté grâce à des identifiants donnés en début d'année scolaire. Les élèves et les parents devront activer leur compte afin d'identifier tout problème de connexion.

7. Pass YEP'S : aides, infos, bons plans en région Centre Val de Loire <https://www.yeps.fr>

Yeps' est le pass régional des jeunes, un outil qui permet de bénéficier d'aides qui leur sont réservées et de bons plans exclusifs notamment l'aide au 1^{er} équipement professionnel, aide à l'équipement numérique, accès à la culture.... Ce pass est destiné aux jeunes entre 15 et 25 ans qui habitent en région Centre Val de Loire.

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire octroie une aide financière au 1^{er} équipement professionnel aux élèves inscrits en classe de 2^{ndes} professionnelles, 1^{ère} année de CAP ainsi qu'aux élèves entrant directement en 1^{ère} Baccalauréat professionnel (sous certaines conditions) pour les aider à acheter l'équipement professionnel indispensable à leurs activités scolaires (vêtements ou équipements spéciaux).

Cette aide de 50 € est versée une seule fois dans le parcours de l'élève, sans conditions de ressources.

Afin de bénéficier de toutes ces aides, il appartient à chaque élève de s'inscrire sur la plateforme YEP'S.

8. Les Associations Sportive & Culturelle

Deux associations coexistent sur le LPA de Chambray-lès-Tours, l'une pour la dimension sportive et l'autre pour les activités culturelles, elles ont pour but :

- de permettre aux jeunes de participer à des activités et compétitions sportives ;
- de prolonger l'action d'animation socioculturelle ;
- et d'assurer la gestion du foyer socio-éducatif des élèves.

Elles contribuent à l'apprentissage progressif de l'exercice des responsabilités en tandem avec l'adulte qui supplée et relaie l'élève responsable autant que de besoin. Avec les actions proposées, elles apportent un plus notamment aux élèves internes.

L'adhésion est ouverte à tous les élèves au moment de l'inscription, elle est de :

- 15,00 €, pour l'affiliation à l'Association Culturelle (*chèque à établir à l'ordre de l'ALESA du LPA de Chambray-lès-Tours*)
- 5,00 € pour l'affiliation à l'Association Sportive. L'UNSS est prise en charge par l'établissement.

9. Trousseau pour les élèves internes

Chaque élève interne doit obligatoirement avoir pour son lit (literie 90 x 190 cm) :

- une alèse plastifiée, un drap housse, un traversin ou un oreiller et une taie
- une couverture ou une couette (pas de sac de couchage)

Il se munira également :

- de serviettes et gants de toilette + un nécessaire de toilette
- de linge personnel (*linge de corps en quantité suffisante*)
- de chaussons d'intérieur
- de cintres pour vêtements
- de trois cadenas solides et résistants pour les différents placards mis à sa disposition

Seules les multiprises monobloc avec interrupteur sont autorisées.

Tous les 15 jours, les élèves internes déferont leur lit afin de laver leurs draps et d'aérer leur matelas.

A chaque veille de vacances, les draps housses et taies et tout linge utilisé doivent être remportés au domicile et lavés. L'entretien du linge n'est pas assuré par l'établissement.

Les autres élèves (*demi-pensionnaires ou externes*) devront également se munir d'un cadenas solide et résistant pour le casier d'étude. L'établissement ne saura être tenu pour responsable en cas de vol.

10. Fournitures scolaires et autres matériels

Tous les lycéens sont tenus d'apporter, dès la rentrée, les fournitures ci-dessous et le matériel nécessaire à leurs études. Les enseignants préciseront leurs demandes particulières lors des premiers jours de classe :

- 1 pochette trieur et des feuilles simples et doubles
- 1 cahier grand format
- 1 classeur avec intercalaires et pochettes perforées plastiques
- 1 trousse complète
- 1 règle graduée 30 cm
- 1 clé USB (1 Go)
- 1 agenda
- 1 calculatrice (voir modèles à la fin du document) :
 - o pour les Bac Pro : calculatrice graphique
 - o pour les CAPa : calculatrice type « collègue »

Tous les lycéens doivent se munir :

- d'une tenue adaptée :
 - o pour le laboratoire (Physique-Chimie / Biologie-écologie / Génie alimentaire) : blouse blanche en coton obligatoire (nylon interdit) à manches longues
 - o pour l'EPS : une tenue adaptée (survêtement, short, baskets) à la pratique des activités physiques.

Pour l'enseignement professionnel, les équipements suivants seront obligatoires:

- o SERVICE (bac pro ou CAPa): blouse blanche à manches longues différente de celle de physique chimie, sabots professionnels pour professions médicales, nécessaire couture : aiguilles + bons ciseaux de couture
- o VENTE (bac pro ou CAPa): Pantalon de ville, polo manches courtes, pull manches longues (couleurs: noir, blanc, bleu marine ou gris), chaussures ou baskets de ville (pas de baskets de sport)
- 1 cadenas
- 1 gourde individuelle (sorties, EPS...)

11. Transports

Vous trouverez ci-dessous des liens permettant d'obtenir des informations concernant les transports scolaires :

- Site de Fil Bleu : <https://www.filbleu.fr/>
- Site de Fil vert (REMI) : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/>

Pour les élèves des autres départements, des aides aux transports scolaires sont attribuées par certains Conseils Départementaux. Il faut prendre contact avec ces derniers pour se renseigner sur l'existence de cette aide et les modalités de son attribution.

Concernant Fil Bleu : Départ à la gare de Tours : ligne n°2 direction Grammont arrêt « CHU Trousseau » ou ligne 3b direction Grand Sud « arrêt Bad Camberg » puis ligne 30 direction Ballan Gare ou direction CHU Trousseau « arrêt les Tilleuls » ou ligne 36 au lycée Grandmont direction Onze Arpents « arrêt Lycée Agricole ».

12. Assurance accident – responsabilité civile et couverture maladie

Risques couverts par l'Etat, n'ayant pas à faire l'objet d'une assurance de la part de la famille

- **Dommages corporels** occasionnés par les ACCIDENTS SCOLAIRES
Les élèves de l'Enseignement Technique Agricole bénéficient des prestations d'accident du travail accordées aux salariés du régime agricole (loi du 10.07.76).
La souscription d'une assurance garantissant ces risques n'est donc pas nécessaire.
Le LPA de Chambray-lès-Tours se charge dans ce cas de la déclaration d'accident auprès de la M.S.A. de Tours.

- **Par accidents scolaires, il convient d'entendre les accidents survenus :**

A - Pendant les activités scolaires

- Cours – Activités sportives organisées par l'établissement
- Stages encadrés par une convention avec les entreprises concernées
- Stages exclus : les stages "libres" effectués à l'initiative personnelle des élèves en dehors de la scolarité et les stages rémunérés.
- Activités pédagogiques (sorties, visites, projets d'utilité sociale...)
- Examens

B - Pendant les trajets scolaires

Les trajets directs "aller-retour" effectués par l'élève pour se rendre du domicile à l'établissement, aux lieux de stage ou d'examen.

Risques non couverts par l'Etat, assurance vivement conseillée

- Dommages corporels pendant les activités extra-scolaires : activités non organisées ni contrôlées par l'établissement, activités de vacances, stages libres...
- Dommages matériels (vêtements, moyens de locomotion...)
- Responsabilité civile

Participation des élèves à des compétitions sportives non organisées par l'UNSS. Les associations qualifiées assurent les élèves par la signature d'une police d'assurance.

Responsabilité Civile

Les familles doivent souscrire une assurance responsabilité civile et fournir une attestation en début d'année. Toute dégradation occasionnée par les élèves est facturée aux parents responsables.

Assurance Maladie

Jusqu'à 20 ans, les élèves bénéficient de l'assurance maladie de la famille (sécurité sociale, MSA...).

Après 20 ans, les élèves doivent demander une prolongation de prise en charge auprès de la caisse dont relève leurs parents.

A partir de 21 ans, les élèves doivent souscrire une **assurance volontaire** auprès de l'**URSSAF** du département de leur domicile.

En ce qui concerne l'assurance complémentaire, certaines mutuelles familiales acceptent une prise en charge des enfants **jusqu'à l'âge de 26 ans**.

N.B. Les élèves scolarisés au LPA de Chambray-lès-Tours ne peuvent prétendre au régime sécurité sociale des étudiants, ce régime est réservé aux formations supérieures après le BAC.

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 1er septembre 2025
Vacances d'automne	Fin des cours : vendredi 17 octobre 2025 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025
Vacances de fin d'année	Fin des cours : vendredi 19 décembre 2025 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 13 février 2026 Reprise des cours : lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 10 avril 2026 Reprise des cours : lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mercredi 13 mai 2026 Jour de reprise : lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 3 juillet 2026

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le chef du SRFD. Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.

Les cours seront vaqués le vendredi 15 mai 2026.

Les cours du lundi 10 novembre 2025 seront vaqués et feront l'objet de récupération obligatoire (2 mercredis après-midi le 12 novembre 2025 et le 08 avril 2026)

ADRESSE ET NUMEROS UTILES DE L'ETABLISSEMENT

Adresse : Lycée Professionnel Agricole
104 avenue de la République
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

Adresses mail et site internet

E-mail : lpa.chambray@educagri.fr

E-mail de la vie scolaire : vs-lpa.chambray@educagri.fr

(absences, retards, suivi scolaire, bourses/pension...)

Site internet : <https://educavert.fr/>

Horaires d'ouvertures de l'administration

Pendant l'année scolaire : 8h00-12h30 13h30-17h30 (sauf le vendredi 16h30)

Pendant les vacances : 8h00-12h00 14h00-17h00

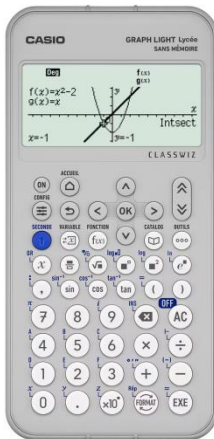
Numéros de téléphone :

- Standard 02.47.28.09.97
- Vie Scolaire (absences et retards) 02.47.28.94.35

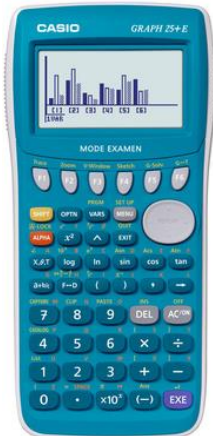
Le service vie scolaire en charge des admissions et inscriptions sera fermé du 11 juillet au soir au 24 août 2025 inclus.



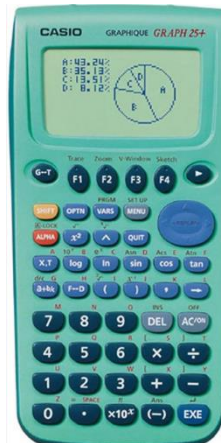
MODÈLES DE CALCULATRICES DEMANDÉES EN BAC PRO



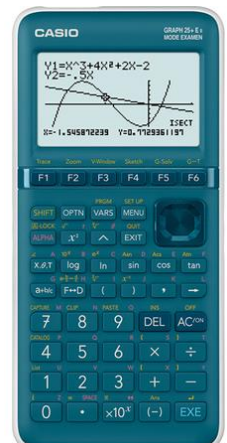
CASIO GRAPH LIGHT
Lycée SANS MÉMOIRE



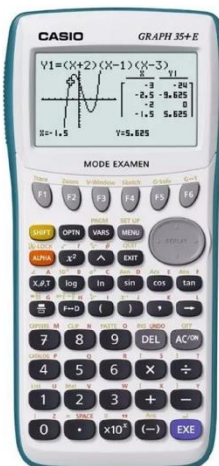
CASIO GRAPH 25+E
ou CASIO GRAPH 25+
PRO



CASIO GRAPHIQUE
GRAPH 25+



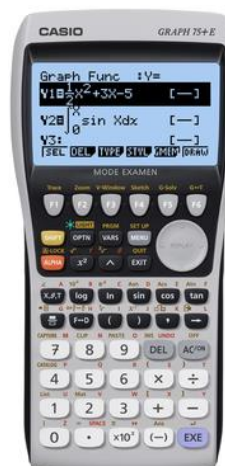
CASIO GRAPH 25+EI
MODE EXAMEN



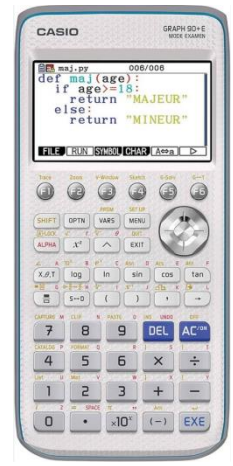
CASIO GRAPH 35+E
avec ou sans Mode Examen



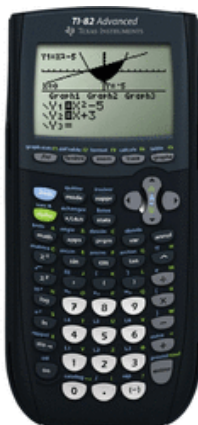
CASIO GRAPH 35+EI
MODE EXAMEN



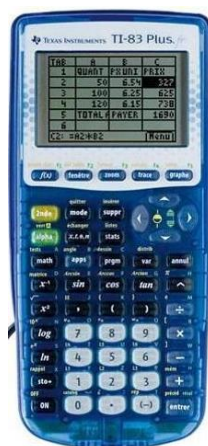
CASIO GRAPH 75+E



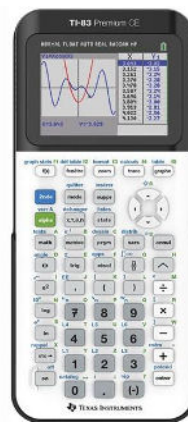
CASIO GRAPH 90+E
MODE EXAMEN



TI-82 Advanced
avec ou sans Edition Python



TI-83 Plus



TI-83 Premium CE
avec ou sans Edition Python

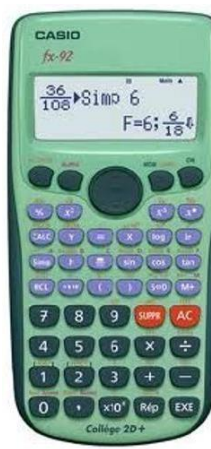
MODÈLES DE CALCULATRICES DEMANDÉES EN CAP



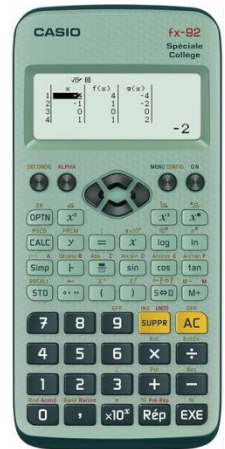
CASIO FX JUNIOR +



CASIO FX JUNIOR PLUS



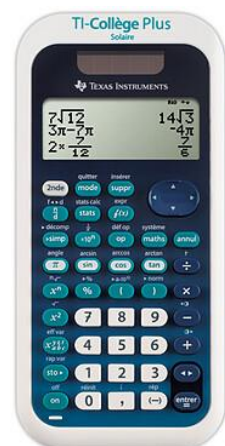
CASIO fx-92



CASIO fx-92
Spéciale Collège



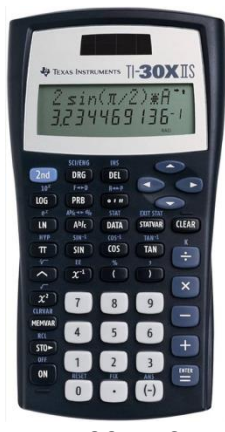
CASIO fx-92
Collège



TI-Collège Plus



TI-36X Pro



TI-30X II S



TI-30X II B



TI-30 ECO RS



TI-30Xa